Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Revente d'articles de professionnel à professionnel

Par Et210

Bonjour,
J'ai une micro entreprise en ligne où je vends des vêtements de seconde main que je chine moi même. Une cliente m'a acheté un lot d'articles et j'ai découvert qu'elle revendait mes articles dans sa boutique (je ne savais pas qu'elle était professionnelle, elle a acheté en tant que particulier) et clame sur ses réseaux sociaux que c'est elle qui chine ses articles un à un alors qu'elle les a simplement acheté en gros dans ma boutique. Est ce légal ? Est ce que ce comportement ne pourrait pas être considéré comme une pratique commerciale trompeuse envers ses clients ?
En vous remerciant

Par morobar

Bonjour,
Le mieux est de rappeler la signification du verbe "chiner":
* Brocanter, vendre et acheter des objets d'occasion.
* Chercher des occasions chez les brocanteurs, les chiffonniers, etc.
La vendeuse en question ne fait donc aucune publicité mensongère.
En fait elle vous permet d'augmenter vos ventes.